



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
29 NOVEMBRE 2021

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 29 novembre 2021 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1^{er} vice-président
M. Daniel Aucoin, 2^{ième} vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
M. Robert Auger, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

RÉSOLUTION NO : A128-11-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A129-11-2021
(Nomination de la présidente et de la secrétaire d'élections)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE madame Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE madame Valérie Foucault soit nommée secrétaire d'élections.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A130-11-2021
(Élection du président de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE Benoit Ladouceur soit nommé président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2022.

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A131-11-2021
(Élection du premier vice-président de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE Eugène Jolicoeur soit nommé premier vice-président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2022.

D'AUTORISER le premier vice-président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A132-11-2021
(Élection du deuxième vice-président de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE Daniel Aucoin soit nommé deuxième vice-président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2022.

D'AUTORISER le deuxième vice-président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires lorsque le président et le premier vice-président sont absents ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A133-11-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président(e) de la RAIM;
4. Élection du (de la) premier(ère) vice-président(e) de la RAIM;
5. Élection du (de la) deuxième vice-président(e) de la RAIM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 octobre 2021;
8. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
9. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2022;
10. Modification de l'heure de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2021;
11. Entrée en vigueur de la politique de télétravail;
12. Honoraires professionnels supplémentaires – TetraTech QI inc. – Mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques (RAIM-2021-001);
13. Travaux supplémentaires – Groupe Mécano inc. – Modification du poste d'eau brute (RAIM-2021-011);
14. Autorisation de signature – Engagement d'octroi de servitude et acte de servitude consentie par la Ville de Terrebonne en faveur de la RAIM;
15. Remerciements – Monsieur Yan Maisonneuve;
16. Remerciements – Madame Nathalie Bellavance;
17. Remerciements – Madame Nathalie Ricard;
18. Remerciements – Madame Brigitte Villeneuve;
19. Remerciements – Monsieur Bertrand Lefebvre;
20. Affaires nouvelles;
21. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 211115-05 – Nomination des représentants de la ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);
 - Ville de Terrebonne – Résolution 695-11-2021 – Nomination des représentants de la ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);
 - Ville de Mascouche – Résolution 211122-05 – Approbation du règlement numéro d'emprunt numéro 42 de la RAIM décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$;
22. Période de questions;
23. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A134-11-2021
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 octobre 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 octobre 2021 soit
accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A135-11-2021
**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des
comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des
Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés
aux montants respectifs de 577 299,43 \$ et de 153 442,13 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à
payer aux montants respectifs de 444 434,11 \$ et de 223 297,62 \$ préparées
le 23 novembre 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A136-11-2021
(Adoption du calendrier des séances pour l'année 2022)

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures
d'assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc
intermunicipale des Moulins (RAIM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte le calendrier des séances
ordinaires pour l'année 2022 comme suit:

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
24 janvier 2022	9 h 30	
28 février 2022	9 h 30	
28 mars 2022	9 h 30	
25 avril 2022	9 h 30	
24 mai 2022	9 h 30	Lendemain d'un jour férié
27 juin 2022	9 h 30	
11 juillet 2022	9 h 30	Période estivale
22 août 2022	9 h 30	
26 septembre 2022	9 h 30	
24 octobre 2022	9 h 30	
28 novembre 2022	14 h 00	Refinancement
15 décembre 2022	9 h 30	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A137-11-2021
(Modification de l'heure de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE la prochaine assemblée ordinaire de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) ait lieu le 16 décembre 2021 à 9h30.

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A138-11-2021
(Entrée en vigueur de la politique de télétravail)

ATTENDU la résolution A30-03-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté la *politique d'encadrement du télétravail*;

ATTENDU QUE la date d'entrée en vigueur de cette politique reste à être déterminée par résolution;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec met fin à la consigne de privilégier le télétravail à compter du 15 novembre 2021, mais recommande le retour en présentiel en privilégiant des formules mixtes permettant le télétravail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine la date d'entrée en vigueur de la *politique d'encadrement du télétravail* au 29 novembre 2021.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A139-11-2021
(Honoraires professionnels supplémentaires – TetraTech QI inc. – Mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques (RAIM-2021-001))

ATTENDU la résolution A20-02-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a accepté la soumission de la firme TetraTech QI inc. pour les services professionnels pour la mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques, au montant de 148 001,57 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des modifications à la conception des plans et devis sont nécessaires en raison de travaux complémentaires et imprévus;

ATTENDU QUE deux (2) demandes d'avenants ont été émises à cet effet et que le coût des services d'ingénierie additionnels qui en découlent totalisent un montant de 19 881,48 \$ (t.t.c.), soit;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

Avenant 1	Ajout d'un mur séparateur entre la salle de mécanique de chaufferie et la salle de mécanique de dosage d'hypochlorite.	5 394,63 \$ (t.t.c.)
Avenant 2	Modifications requises des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé existants suite aux analyses techniques, et ce afin de rendre conforme les systèmes en place.	14 486,85 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 1 de la firme TetraTech QI inc. et approuve ceux associés à l'avenant 2, le tout au montant de 17 292,00 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 38.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A140-11-2021

(Travaux supplémentaires – Groupe Mécano inc. – Modification du poste d'eau brute (RAIM-2021-011))

ATTENDU la résolution A10-01-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a accepté la soumission de la firme GBI Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de modification du poste d'eau brute;

ATTENDU la résolution A73-06-2021 par laquelle la RAIM a accepté la soumission de Groupe Mécano inc. pour effectuer les travaux de modification du poste d'eau brute, le tout pour un montant de 714 923,75 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des imprévus ont été rencontrés lors de la réalisation des travaux et qu'ils ont été corrigés selon les recommandations de la firme GBI Experts-conseils inc.;

ATTENDU QU'à ce jour trois (3) ordres de changement ont été émis et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalisent un montant de 34 101,98 \$ (t.t.c.), soit;

Directive de changement n°1 (DC-AUT-01)	Ajout d'un contournement de commande afin de permettre aux opérations d'intervenir localement pour les vannes du belvédère.	4 145,14 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°2 (DC-E-01 rév.1)	Relocalisation des panneaux de contrôle et de distribution du Belvédère et modifications des connecteurs de la génératrice numéro 3.	12 330,60 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°3 (DC-MP-01 rév.1)	Modification de l'aménagement de la tuyauterie dans le bassin des eaux résiduaires suite aux relevés de l'entrepreneur. Les plans tel que construit de la tuyauterie existante n'étaient pas représentatifs de la réalité.	17 626,24 \$ (t.t.c.)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par monsieur Nicolas Martin, ingénieur de la firme GBI Experts-conseils inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des travaux supplémentaires des directives de changements 1 et 2 de Groupe Mécano inc. et approuve ceux associés à la directive de changement 3, le tout au montant total 29 660,34 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles au projet d'investissement – Modification du poste de pompage d'eau brute.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A141-11-2021

(Autorisation de signature – Engagement d'octroi de servitude et acte de servitude consentie par la Ville de Terrebonne en faveur de la RAIM)

ATTENDU la résolution A72-06-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a octroyé un contrat pour la réalisation des travaux de construction d'une conduite de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard de la Pinière à Terrebonne;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la RAIM d'obtenir une servitude pour fins d'implantation et d'entretien considérant que ladite conduite sera construite sur la propriété de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la résolution CE-2021-1175-DEC de la Ville de Terrebonne approuvant un engagement d'octroi de servitude réelle et perpétuelle pour fins d'implantation et d'entretien de la conduite de contournement, et ce, en faveur de la RAIM sur une partie du lot 5 644 605 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard de la Pinière et d'une superficie approximative de 290,1 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la signature de l'engagement d'octroi de servitude ainsi que l'acte de servitude à être consentie par la Ville de Terrebonne en faveur de la RAIM, sur une partie du lot 5 644 605 du cadastre du Québec.

QUE le président ou en son absence un des vice-présidents ainsi que la secrétaire-trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, ledit engagement d'octroi de servitude incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le président ou en son absence un des vice-présidents ainsi que la secrétaire-trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, l'acte de servitude substantiellement conforme à l'engagement d'octroi de servitude, ainsi que tout document afférent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE tous les frais afférents à la présente demande de servitude soient à la charge de la RAIM.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A142-11-2021
(Remerciements – Monsieur Yan Maisonneuve)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) remercie monsieur Yan Maisonneuve pour son engagement et sa contribution à titre de président de la Régie au cours des quatre (4) dernières années.

Les membres de la RAIM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de leurs projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A143-11-2021
(Remerciements – Madame Nathalie Bellavance)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) remercie madame Nathalie Bellavance pour son engagement et sa contribution au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des huit (8) dernières années dont quatre (4) à titre de 2^{ième} vice-présidente.

Les membres de la RAIM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de leurs projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A144-11-2021
(Remerciements – Madame Nathalie Ricard)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) remercie madame Nathalie Ricard pour son implication et sa contribution au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des quatre (4) dernières années.

Les membres de la RAIM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A145-11-2021
(Remerciements – Madame Brigitte Villeneuve)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) remercie madame Brigitte Villeneuve pour son implication et sa contribution au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des deux (2) dernières années.

Les membres de la RAIM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A146-11-2021
(Remerciements – Monsieur Bertrand Lefebvre)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) remercie monsieur Bertrand Lefebvre pour son implication et sa contribution au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des deux (2) dernières années.

Les membres de la RAIM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A147-11-2021
(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A148-11-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière